

ASSEMBLEE GENERALE FIDEI DU 17 Avril 2008

L'assemblée générale de FIDEI s'est réunie à Neuilly le 17 04 2008.

Tous les membres du bureau étaient présents : Marie-José Dubarry, Marie-Claude Grouès, Olivier Grouès, Philippe Sesboüé.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport moral pour l'année 2007
- Modification des statuts
- Approbation des comptes 2007
- Examen des projets 2008
- Prévisions budgétaires 2008
- Renouvellement des mandats des membres du conseil

RAPPORT MORAL

Missions d'été 2007

Le bilan des stages de formation à Guet-Ndar et à Richard Toll (Sénégal) est largement positif du point de vue des 11 étudiants qui l'ont dispensée comme de celui des bénéficiaires.

38 instituteurs et directeurs d'écoles ont été formés à Saint-Louis et 15 à Richard-Toll, suivis par près de 80 adultes et jeunes des 2 localités.

Le matériel fonctionne très bien dans la salle internet de l'espace informatique de l'école Cheikh Touré. 8 des ordinateurs de la salle d'initiation devront être remplacés en 2008.

A la bibliothèque du fleuve le matériel est ancien et lent, mais suffisant pour les applications de traitement de texte et de recherches sur le web; 5 ordinateurs seulement sur 15 sont connectés à internet. Ils ne sont pas en réseau.

Il a été convenu de renouveler les stages sur l'été 2008 à Guet-Ndar et de suspendre l'activité à Richard Toll jusqu'à la réouverture de la bibliothèque. Les formations pourront alors y être reconduites sous les conditions suivantes :

S'assurer qu'un permanent compétent aura été nommé pour la gestion de la salle multimédia et de la bibliothèque

Passer un accord écrit pour l'hébergement et les frais de pension des stagiaires

Porter à 3 le nombre d'étudiants formateurs

A Guet-Ndar des améliorations peuvent être apportées:

Simplifier le contenu des cours et porter l'accent sur des travaux personnalisés ; valider et documenter les acquis en fin de formation

Constituer des groupes homogènes et définir les critères de sélection des bénéficiaires

Maintenir la solution du logement en maison d'hôtes tout en assurant l'indépendance des stagiaires

Intégrer une partie touristique en fin de séjour et définir un budget excursions à la discrétion et à la charge des stagiaires

Le bilan du camp d'été organisé à la bibliothèque Ismaïla Ndiaye de l'école Cheikh Touré pour 35 enfants du primaire est particulièrement positif, pour une première expérience. (Voir CR en annexe) Il sera reconduit en 2008 avec les améliorations proposées par l'équipe d'encadrement 2007, en particulier :

Former des groupes homogènes par tranche d'âge, sur des critères sociaux et sur le mérite

Prévoir une présence continue des enfants avec repas de midi en commun

Accroître le temps consacré aux ateliers de lecture

Prévoir un nombre supérieur d'animateurs

Augmenter le nombre de sorties et développer les activités sportives

Organiser la gestion du matériel éducatif

Livres et cahiers

Les 564 cahiers et tous les livres confiés par FIDEI aux 11 étudiants à destination de l'école Cheikh Touré ont été remis au directeur de l'école.

Ils complètent l'envoi de 14 cartons de livres à Guet-Ndar, dont un est arrivé ouvert, et de 4 à Matam desquels 34 livres ont disparu à Dakar.

Dédouanement de l'ambulance

Selon le transitaire, Mr Niang, le DAGE du Ministère de la santé aurait bien transmis la requête en exonération des droits d'importation de l'ambulance au Ministère des Finances qui aurait opposé un refus.

Il est convenu de faire appel à un nouveau transitaire, recommandé par l'ENDA, de soumettre un nouveau dossier et de solliciter le soutien de Madame Wade.

Santé

Le bureau a décidé au mois d'octobre d'accorder une aide financière exceptionnelle de 300 euros à l'un des correspondants de l'association au Sénégal dont la santé exigeait des examens spécialisés.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS

Si l'objet principal de l'association demeure l'éducation, il apparaît que les besoins évoluent et que les considérations d'ordre social et sanitaire doivent être prises en compte comme le démontrent l'expédition d'une ambulance et la prise en charge de frais médicaux.

De plus, la création de bibliothèques, leur dotation en livres, et l'animation d'activités culturelles pour les enfants sont venues compléter les actions de FIDEI dans le domaine de la formation aux nouvelles technologies.

Enfin, le bureau souhaite que certains des correspondants les plus actifs de l'association à l'étranger puissent être cooptés comme membres associés.

Un projet de modification des statuts de l'association a été rédigé en ce sens.

Soumis à l'assemblée générale, il est adopté à l'unanimité. Annexe 1

La Préfecture des Hauts de Seine en sera informée.

APPROBATION DES COMPTES

Le compte de l'association au 31 décembre 2007 présente un solde positif de 934.38 euros après remboursement des avances de trésorerie consenties sur 2006 (Annexe 2)

Le coût de la construction de l'espace informatique, de son équipement complété de 10 nouveaux ordinateurs et onduleurs en juin 2007, et celui de la construction de la bibliothèque ont été pris en charge sur les fonds propres de l'association à l'exception d'une avance de 5500 euros consentie en 2005 qui ne pourra être remboursée, comme prévu, que sur l'exercice 2008.

Les frais de mission des étudiants, frais de voyage, de vaccination, de logement et de nourriture ont été entièrement couverts par les dons reçus à cet effet.

Les comptes de l'exercice 2007 sont approuvés à l'unanimité

Projets 2008

FIDEI cherchera à faciliter la réouverture de la bibliothèque du fleuve à Richard Toll et à identifier les sources possibles de financement d'un poste de permanent.

Une collaboration avec l'école Gabriel Deshayes sera envisagée.

FIDEI recherchera des livres pour la bibliothèque de Dagana.

L'association prendra livraison des 1500 livres offerts par EDITIS et les acheminera à Saint-Louis avec le soutien de la Marine Nationale qui assurera le transport maritime. Ces livres compléteront la dotation de la bibliothèque de Guet-Ndar.

FIDEI dotera l'école Cheikh Touré de livres et CD offerts par l'éditeur de la collection Romans de Toujours ; l'école expérimentera leur usage dans le cadre du projet pédagogique consistant à conjuguer enseignement du français et de l'informatique

L'association proposera 18 missions d'été à Guet-Ndar, 12 pour la formation informatique d'enseignants, puis d'adultes et de jeunes, et 6 pour des camps d'été d'enfants du primaire au mois de juillet incluant ateliers de lecture à la bibliothèque et initiation à l'informatique.

FIDEI remplacera 8 des ordinateurs de la salle d'initiation à Guet-Ndar et acquerra 8 onduleurs supplémentaires. Une solution sera recherchée pour la connexion de la salle d'initiation.

L'association envisagera d'étendre l'expérience des missions de formation à l'informatique à d'autres écoles, telles que les écoles rurales créées par l'association Education et Santé.

Il est convenu de donner la priorité sur 2008 à l'élaboration d'un projet de construction d'une école maternelle à Guet-Ndar en partenariat avec l'état Sénégalais et l'agence de la Case des Tout Petits. L'école se répartira sans doute en deux sous-ensembles : une « Case » sur un terrain adjacent à l'école Cheikh Touré et deux classes dans l'enceinte même de l'école qui sera agrandie pour les accueillir. FIDEI recherchera de nouvelles sources de financement : fondations, ministères, ambassade et lancera un appel de fonds spécifique. Le budget global peut être estimé à 100 000 euros. L'école maternelle pourrait recevoir 180 enfants de 3 à 5 ans.

FIDEI poursuit les relations entretenues avec NTBF pour le Burkina et Kiran pour l'Inde et reste à l'écoute des besoins de ces deux associations partenaires.

Les projets 2008 sont approuvés à l'unanimité.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2008

Equipement informatique : 8 000 euros

Camps et Missions d'été : 2 000 euros

Contribution à la construction de l'école maternelle : 15 000 euros

Divers : 1 000 euros

Budget total : 26 000 euros

Les prévisions sont adoptées à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le mandat des 4 membres du conseil pour une durée de 3 ans est décidé à l'unanimité.

La composition du bureau demeure inchangée.

Fait à Neuilly le 17 avril 2008

Marie-José Dubarry

Philippe Sesboüé

Marie-Claude Grouès

Olivier Grouès

ANNEXE 1

STATUTS de l'ASSOCIATION F I D E I :

FORMATION – INFORMATION – DEVELOPPEMENT - ECHANGES INTERNATIONAUX.

- **ARTICLE 1**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^o Juillet 1901 et du 16 Août 1901 dénommée FIDEI :

Formation, Information, Développement, Echanges Internationaux.

- **ARTICLE 2**

Considérant que la Formation est un droit pour tous et convaincue que le fossé qui sépare ceux qui ont le privilège de la Formation et de l'Information de ceux qui en sont privés constitue la première des inégalités et le premier des freins au développement, l'association FIDEI a pour but de contribuer à réduire cet écart :

- en créant, équipant, animant des centres de formation, des espaces informatique et des bibliothèques au service de l'enseignement pour les moins favorisés;
- en encourageant et soutenant les actions d'étudiants prêts à partager leur temps et leurs connaissances pour aider des jeunes et des adultes à accéder à la lecture et à l'utilisation d'outils modernes de traitement de l'information
- en agissant en relais des jeunes bénévoles pour garantir la pérennité de leurs initiatives en liaison avec les institutions locales bénéficiaires de leur aide ;
- en facilitant l'accès aux soins médicaux pour les communautés avec lesquelles elle collabore.

- ARTICLE 3 – L’association a son siège à Neuilly sur Seine ; il pourra être transféré par simple décision du Conseil d’ Administration.

- ARTICLE 4 - L’association se compose de membres actifs et de membres adhérents. Sont membres actifs ceux qui, avec l’agrément du Conseil, prennent en charge la réalisation ou le soutien d’un ou plusieurs projets et/ou participent à la gestion de l’association ; sont membres adhérents toutes personnes qui, ayant versé une cotisation du montant de leur choix, et /ou consacré de leur temps à l’un des projets, en feraient la demande et recevraient l’agrément du Conseil. La qualité de membre adhérent se perd par la démission ou le décès. La qualité de membre actif se perd par la démission, le décès, ou par décision du Conseil après consultation de l’intéressé(e).
Le conseil de l’association pourra coopter en tant que membres associés ceux de ses correspondants à l’étranger qui auront joué un rôle primordial dans le développement de ses activités.

- ARTICLE 5 - Les ressources de l’association comprennent :
 - Le montant des cotisations et dons manuels de particuliers ;
 - Les subventions de l’Etat, des Départements, Communes et autres organismes publics ;
 - Les subventions, aides et dons d’Entreprises.

- ARTICLE 6 - L’association est dirigée par un Conseil d’Administration dont les membres sont élus pour trois années par l’Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.
Le Conseil se compose d’un(e) Président(e) et de trois Vice-Présidents(es)

La fonction de trésorier est assurée par un membre du Conseil désigné par celui-ci chaque année. La fonction de Secrétariat est partagée entre les membres du Conseil.

Le Conseil pourra être élargi de un à deux nouveaux membres, après approbation par l’Assemblée Générale.

Le Conseil est renouvelé dans son entier tous les trois ans. En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l’issue du mandat initial de trois ans du membre remplacé. La vacance peut avoir pour origine la démission, le décès, ou la décision de la majorité du Conseil après consultation de la personne concernée.

- ARTICLE 7 - Le Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président ou sur demande de deux de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la décision peut être soumise à l’Assemblée Générale.

- ARTICLE 8 - L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres actifs de l'association. Elle se réunit annuellement. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres actifs sont convoqués par les soins du Conseil. L'ordre du jour est déterminé à l'avance et comporte le rapport moral, ainsi que le rapport financier qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée.
Le cas échéant, il sera procédé au remplacement, par vote au scrutin secret, des membres du conseil sortant. Si besoin est ou sur demande de la moitié plus un des membres actifs, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues ci-dessus.

ARTICLE 9 - Un règlement intérieur, une charte, et une méthode d'action pourront être établis par le Conseil qui les soumettra à l'Assemblée Générale, de façon à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement interne de l'association.

- ARTICLE 10 - La dissolution de l'association pourra être prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale ; un liquidateur sera nommé par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

STATUTS APPROUVES à NEUILLY sur SEINE le 7 Septembre 2003 et MODIFIES par l'AG du 17 04 2008

Marie-José Dubarry

Marie-Claude Grouès

Olivier Grouès

Philippe Sesboüé

ANNEXE 2 COMPTES ANNEE 2007

	CREDIT €	DEBIT €
SOLDE CREDITEUR 2006 :	1277.94	
DONS MISSIONS ETE 2007 :	15450.00	
FRAIS MISSIONS ETE 2007 :		15480.08
DONS ESPACE INFORMATIQUE :	9380.00	
EQUIPEMENT ESPACE INFORMATIQUE :		8825.93
DONS ESPACE DE LECTURE	5815.00	
FRAIS CONSTRUCTION ESPACE LECTURE		2509.50
DON SOUTIEN MEDICAL	329.00	

FRAIS SOUTIEN MEDICAL		329.00
DONS FRAIS LIVRES CAHIERS	1044.00	
FRAIS LIVRES CAHIERS CARTOUCHE		1027.87
HUB FOURNITURES		
REMBOURSEMENT AVANCE TRESORERIE		3500.00
FRAIS « CAMP D'ETE »		450.00
FRAIS SITE FIDEI :		17.82
ASSURANCE FIDEI		71.36
SOMME DES CREDITS :	33295.94	
SOMME DES DEBITS :		32361.56
REPORT A NOUVEAU	934.38	
AVANCE DE TRESORERIE 2005 A REMBOURSER		5500.00